

Compte rendu Comité Social d'Administration Local du 07/01/2025



Ce CSAL était une reconvoction suite au boycott de l'intersyndical FO, Solidaires, CFDT-CFTC du 18 décembre dernier. Pour sa part, la CGT n'avait pas pris part à ce boycott. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter notre article à ce sujet : [Le choix assumé de ne pas boycotter le CSAL du 18 décembre](#)

A cette re-convocation, aucun quorum n'était exigé. Seul FO (5 sièges sur 10) n'a pas siégé.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024 (pour avis) ;
2. Examen du plan annuel de prévention et de la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (pour avis) ;
3. Point d'actualité sur les fusions de communes dans le département (pour information) ;
4. Présentation du bilan télétravail 2023 (pour information) ;
5. Organisation des jours de travail à la DGFIP en 2025 (pour information) ;
6. Proposition d'agenda social pour 2025 (pour information) ;
7. Examen des suites données aux questions traitées et aux avis émis lors des précédents CSAL (cf article 32 et 39 du RI) (pour information) ;
8. Questions diverses (à communiquer, si possible, à l'avance).

Retrouvez ici notre déclaration liminaire :



La directrice n'a pas souhaité répondre aux différentes déclarations liminaires. Elle a juste indiqué qu'elle avait émis des propositions de temps d'échange bilatéral pour évoquer avec chaque organisation syndicale les difficultés rencontrées par les agents.

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024 (pour avis)

Adopté à l'unanimité

Examen du plan annuel de prévention 2025

et

de la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) 2024
(pour avis) ;

Le DUERP a été réalisé par les agents puis le groupe de travail composé de représentant du personnel et de l'administration.

Le plan annuel de prévention a été établi pour la première fois en concertation avec les organisations syndicales en groupe de travail afin de déterminer le plus finement possible les actions de prévention à mener et les services concernés par ces mesures.

Le plan annuel de prévention sera mis en ligne sur Ulysse Somme.

La directrice a remercié l'ensemble des acteurs ayant pris part à ces travaux et a indiqué sa volonté d'en faire un véritable outil de suivi en réalisant un suivi en cours d'années de l'application de ce plan annuel de prévention. Elle a ajouté, s'agissant des risques psychosociaux, vouloir intégrer leur maîtrise dans le cadre du développement du modèle managérial de la DGFIP afin qu'il soit un axe de travail.

Concernant le DUERP, la **CGT Finances Publiques de la Somme** a fait observer que les réunions concernant celui-ci n'ont pas toujours lieu et lorsqu'elles ont lieu, le système de cotations des risques n'est pas présenté ni connu des agents, si bien que les risques identifiés sont bien trop souvent côtés par les chefs de services plus que les agents eux-mêmes.

Concernant le PAP, la **CGT Finances Publiques de la Somme** ne peut que souligner une amélioration du dialogue social sur ce point puisque celui-ci a été réalisé en groupe de travail. La CGT Finances Publiques de la Somme a tenu à rappeler qu'il ne s'agissait pas de stigmatiser les services ciblés par les mesures de prévention mais bien de pouvoir les accompagner dans la prise de mesures afin de réduire les risques identifiés.

La **CGT Finances Publiques**, a, à cette occasion, fait observer que l'ensemble des services du PIPC était concerné par le PAP pour les risques psychosociaux et indiqué la nécessité d'une attention particulière. La CGT Finances Publiques a salué l'arrivée prochaine de nouveaux collègues à la Brigade Départementale de Vérification mais a fait part de son inquiétude quant à la pression engendrée par les conditions de leur prise de fonction. Ainsi, il n'est pas concevable de se voir attribuer des dossiers en limite de prescription alors qu'il y a un cursus de formation à suivre. Plus largement, il n'est pas concevable d'attribuer des dossiers en limite de prescription en novembre.... Surtout quand on connaît les délais de procédure !

Le DUERP et le PAP ont été adoptés à l'unanimité.

La **CGT Finances Publiques de la Somme** reste à votre disposition tout au long de l'année pour évoquer les problèmes de sécurité et santé au travail, alors n'hésitez pas à nous contacter ou nous solliciter !

Point d'actualité sur les fusions de communes dans le département (pour information)

Par délibérations concordantes, les communes de Bussus-Bussuel et Yaucourt-Bussus ont décidé de fusionner et de créer ainsi, au 1er janvier 2025, la commune nouvelle de Bussus-lès-Yaucourt.

L'arrêté préfectoral portant création de la commune nouvelle de Bussus-lès-Yaucourt ayant été pris le 24 septembre 2024, soit avant la date du 1er octobre 2024, l'opération aura par conséquent un effet sur la fiscalité directe locale au 1er janvier 2025.

La population totale de la nouvelle commune est de 558 habitants.

La direction a exposé les impacts sur les services de la DDFIP d'une telle fusion.

La **CGT Finances Publiques de la Somme** sera attentive à la surcharge de travail induite par une telle restructuration.

Présentation du bilan télétravail 2023 (pour information) ;

La direction a notamment présenté les **statistiques de télétravailleurs à la DDFiP de la Somme** par taux mensuel.

Taux mensuel de télétravailleurs	DGFIP		DDFiP80	
mois	(1)	(2)	(1)	(2)
Janvier	47 697	50,2 %	379	51,6 %
Février	47 555	50 %	380	51,8 %
Mars	49 756	52,3 %	413	56,3 %
Avril	47 411	49,9 %	391	53,3 %
Mai	45 038	47,4 %	375	51,1 %
Juin	46 878	49,3 %	391	53,3 %
Juillet	43 525	45,8 %	360	49,0 %
Août	40 613	42,7 %	334	45,5 %
Septembre	43 579	45,8 %	365	49,7 %
Octobre	46 659	49,1 %	388	52,9 %
Novembre	47 757	50,2 %	406	55,3 %
Décembre	46 906	49,3 %	387	52,7 %

(1) Nombre d'agents ayant télétravaillé au moins une demi-journée dans le mois (source : Sirhius décisionnel)

(2) % sur les effectifs payés au 31/12/2022 (Effectifs payés DGFIP : 95 074 agents / DDFiP80 : 734)

Elle s'est félicitée d'avoir un taux supérieur à la moyenne observée à la DGFIP.

La **CGT Finances Publiques de la Somme** s'est étonnée de constater que la référence adoptée ait été la demie-journée plutôt que la journée. Elle a souligné que le télétravail avait notamment pour effet de diminuer l'empreinte carbone. Or, travailler une demie-journée suppose qu'un aller-retour soit quand même réalisé en présentiel.

Par ailleurs, la CGT Finances Publiques de la Somme a d'ailleurs rappelé que les résultats de l'audit mené par le Cabinet ITER relative aux plans de mobilités employeurs (PMDE) n'avaient toujours pas été présentés aux représentants du personnel et rappelé le coût net de 12500 € pris sur le budget de la DDFiP. A ce prix, l'ensemble des agents de la Somme a le droit de prendre connaissance de la nature des propositions faites par ce cabinet.

En réponse, la direction a indiqué qu'elle avait pris cette référence pour pouvoir faire la comparaison avec les données de la direction générale.

S'agissant des PMDE, la directrice a indiqué que les résultats avaient été présentés aux personnels concernés et que les travaux sur les différents sites se poursuivent.

S'agissant **des refus de télétravail**, la direction s'est félicité de ne comptabiliser aucun refus dans sirhius-RH.

Il a été répondu à ce constat que les refus étaient généralement faits en dehors de sirhius-RH à l'occasion de l'échange entre l'agent et le chef de service, ce qui les prive d'un droit à un recours.

La **CGT Finances Publiques de la Somme** a constaté que la statistique présentée concernait les contrats de télétravail. Or, il est loisible au chef de service d'accorder un contrat de télétravail ponctuel sans accorder ensuite, pour diverses raisons les jours demandés. La **CGT Finances Publiques** a donc dénoncé ces dérives.

Elle invite l'ensemble des agents à la contacter en cas de problème rencontré avec leur chef de service à ce sujet.

La direction a également présenté **les résultats du suivi de l'audit télétravail** et indiqué les mesures qu'elles comptaient prendre suite à cet audit :

- intégration d'une rubrique télétravail en page 1 d'Ulysse Somme
- Rappel sur l'existence et l'identité d'un référent télétravail à la direction : en l'occurrence, il s'agit d'Annick Cany.
- Développement des outils de communication : La visioconférence via Novae.
- Mener des ateliers de réflexions sur le suivi de l'activité du télétravailleur.

La direction a rappelé que des chartes de télétravail avaient été mises en place dans tous les services (sauf quatre services).

La **CGT Finances Publiques de la Somme** a, à ce sujet, demandé un retour d'expérience sur l'application de ces chartes et a noté une tendance à la sacralisation de celles-ci sans prise en considération des obligations ou nécessités ponctuelles pratiques pour les agents du recours au télétravail sur le jour de présentiel fixé par la charte sans atteinte au fonctionnement du service.

Organisation des jours de travail à la DGFIP en 2025 (pour information)

La direction a émis l'information suivante :

« Les services de la Direction générale des finances publiques assurent un service régulier et sont présents au quotidien auprès des usagers et partenaires pour répondre à leurs besoins. À ce titre, le principe général est le fonctionnement de l'ensemble des services tous les jours de l'année.

La nécessité de préserver le bon fonctionnement et la continuité du service rendu aux usagers, et notamment l'ouverture au public, demeure une priorité de notre action.

Cette nécessité rend le dispositif des "ponts naturels", mis en place en 2010, aujourd'hui caduc.

Dès lors, à compter de l'année 2025, sera appliqué dans l'ensemble des services de la DGFIP, le principe général d'ouverture compatible avec la pose de congés annuels dans le cadre de plannings prévisionnels de congés préalablement validés.

Ainsi la fermeture des services lors des ponts de l'année 2025 est à exclure, tout en permettant la prise de congés des agents, sur la base de la procédure habituelle : formalisation des demandes de congés en amont, élaboration d'un planning de congés prévisionnels des agents du service, validation ou refus par le chef de service.

Par ailleurs, la journée d'autorisation d'absence exceptionnelle est maintenue. Le dispositif des « ponts » et la fermeture des services n'étant plus mis en oeuvre, la journée d'autorisation d'absence exceptionnelle, posée par les agents, n'est plus ciblée sur un « ponts » et peut être sollicitée librement entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année concernée, dans les mêmes conditions que les jours de congés et d'ARTT.

L'instruction générale harmonisée relative au temps de travail des agents de la DGFIP sera actualisée en ce sens.

Les organisations syndicales nationales en ont été informées de ces nouvelles modalités d'organisation des jours de travail à la DGFIP lors du comité social d'administration de réseau (CSAR) de reconvoquection du 23 octobre 2024.

Enfin, il n'y a plus de consultation requise en CSAL sur les ! ponts naturels ". »

La CGT Finances Publiques de la Somme a rappelé sa position initiale s'agissant des ponts naturels : elle y était favorable qu'à la condition que les jours chômés imposés le soit sous forme d'autorisation d'absence pour chaque pont naturel.

Actant la suppression du dispositif des ponts naturels, la CGT Finances Publiques de la Somme a demandé à la direction qu'une consigne d'anticipation soit donnée aux chefs de services pour permettre aux collègues d'organiser les week-ends prolongés ! S'il est vrai que les agents des Finances Publiques assurent toute l'année la continuité du service public, ils ont également le droit à une vie privée et familiale !

Projet d'agenda social pour 2025

La CGT Finances Publiques alimentera son site pour vous informer de ces dates prévisionnelles.

CSAL- Formation ordinaire :

7 janvier 2025 (reconvocation)

20 mai 2025 (au lieu du 13 mai 2025, à la demande de la CGT Finances Publiques – en conseil national cette semaine là)

18 septembre 2025

4 décembre 2025

CSAL- Formation spécialisée :

6 mars 2025

19 juin 2025

9 octobre 2025

Questions diverses

1/ La CGT Finances Publiques de la Somme a évoqué les longs **délais d'obtention des accusés de réception des courriers envoyés en recommandés** en raison d'une réorganisation des services de LaPoste qui fait des envois groupés. Elle a souligné le risque encouru pour la fiabilité des procédures de contrôle fiscal notamment et le caractère particulièrement chronophage de devoir solliciter désormais systématiquement les services de La Poste pour obtenir une copie de l'accusé de réception ou une attestation postale certifiée.

En réponse, la direction a indiqué qu'une réflexion allait être menée avec les chefs de services concernés.

2/ Cité administrative :

La CGT Finances Publiques de la Somme a relancé la direction sur un certain nombre de sujets à savoir :

- le caractère insuffisant du chauffage
- l'inexistence du réseau téléphonique
- l'absence de machine à café
- les problèmes de compatibilité de réseau entre celui de la Cité et celui de la DGFIP pour se connecter au réseau DGFIP avec le wifi de la Cité dans les grandes salles de réunions.
- le calendrier d'installation d'une cloison pour la cheffe du service SLR.

Les trois premiers sujets demeurent en suspens.

S'agissant des problèmes de réseau, la direction interrogera l'ESI d'Amiens.

Concernant l'installation de la cloison séparant le bureau de la cheffe du SLR du bureau des agents, la direction a indiqué être tributaire des crédits qui lui seront alloués et demeure donc dans l'attente faute de budget.

3/ La CGT Finances Publiques de la Somme a interrogé la direction sur le remplacement de la Toyota Yaris Hybrid reversée au domaine à compter du 1^{er} janvier 2025.

La direction a répondu que son remplacement était déjà réalisé par une deuxième ZOE déjà présente sur site.

La CGT Finances Publiques de la Somme a souligné le caractère inadapté des véhicules électriques à la géographie du département en raison de leur manque d'autonomie.

Le transfert de la Citroen C3, véhicule thermique, de Courbet à Rollin est envisagé.

4/ La **CGT Finances Publiques de la Somme** a attiré l'attention de la direction sur la fragile ambiance qui règne au sein d'un service malgré des rappels faits par la direction au chef de service suite à l'intervention de deux organisations syndicales, en début d'année, dénonçant des comportements managériaux inappropriés. La direction a indiqué qu'elle prenait au sérieux nos observations et qu'elle portait effectivement une attention très particulière à ce service en souffrance.

Les élus CGT

Patrick LE MOUILLOUR (Titulaire)

Manuela GOUJJANE (Titulaire)

The logo consists of the text "LA CGT FINANCES PUBLIQUES" in red, followed by "SA FORCE C'EST" in red, and "VOUS" in large, bold, blue letters with a red outline. A vertical grey line is positioned to the right of the text.

[Alors n'attendez plus, Syndiquez-vous !](#)